

Madame la Directrice,

Les syndicats Sud Etudiant et Sud Education ENS nous ont alerté de votre volonté de poursuivre en Conseil de discipline quelques-un-e-s des élèves mobilisée-e-s dans le cadre du mouvement social d'ampleur qui s'est déroulé dans votre établissement au cours de l'année scolaire écoulée.

Des convocations ont déjà été envoyées en ce sens, au motif d'une «occupation sans autorisation des locaux de la Direction de l'École normale supérieure».

Or, vous avez, du début à la fin, cherché à nier le caractère syndical de ce combat long et difficile.

Cependant, nous savons tous, vous y compris, que les revendications de pérennisation, voire de titularisation des personnels, salarié-e-s depuis parfois plus de cinq ans dans votre établissement, étaient tout à fait légitimes. Si tel n'avait pas été le cas, la sortie ce conflit ne se serait pas faite par le haut

Il était donc, tout aussi légitime et conforme aux engagements et aux valeurs qu'ils (qu'elles) portent, que les militants syndicaux de notre organisation s'engagent dans ce combat.

Aujourd'hui, votre décision d'ouvrir, à l'encontre de certains fonctionnaires-stagiaires, une procédure disciplinaire, n'est pas à notre avis la meilleure façon d'apaiser les esprits. Pour Solidaires Fonction Publique, elle pourrait au contraire constituer l'élément déclencheur d'une nouvelle crise.

Mais, plus grave encore, elle pourrait s'apparenter à de la répression syndicale.

Car, n'oubliez pas, Madame la Directrice, que c'est votre refus de régler ce conflit social par la «concertation et la négociation» qui a contraint les agents concernés et les militants syndicaux à faire ce que vous estimez, maintenant, relever d'un Conseil de discipline.

Poursuivre et vouloir sanctionner les élèves qui se sont mobilisés dans ce sens constitue, pour Solidaires Fonction Publique et le monde syndical, un précédent inquiétant. Il serait, en effet, tout à fait inadmissible et intolérable que la participation à un mouvement social, soutenue par des organisations syndicales nationales, soit sanctionnée.

Nous ne pouvons, et ne voulons pas penser que cette traduction devant le Conseil de discipline constitue, de votre part, le moyen de faire payer à certains ce que vous avez, sous la contrainte du Secrétaire d'Etat en charge de la Fonction Publique, été obligée de donner à d'autres.

Solidaires Fonction Publique, très attachée au Statut de la Fonction Publique et à ses Services publics ne peut tolérer de tels agissements et exige le retrait immédiat de toutes les plaintes et sanctions déposées contre des acteurs du conflit, grévistes ou étudiant-e-s.

A Paris, le 8/07/2011

Les déléguées adjointes Solidaires FP Thi-Trinh Lescure Dorine Pasqualini